

# DOSSIER DE PRESSE

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

**vendredi 25 mars 2016**



# LA PROVENCE DE DEMAIN, ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

Le 18 juin dernier le Département s'est engagé dans un processus démocratique inédit en lançant les Etats généraux de Provence, une large consultation citoyenne. Cette démarche innovante, conduite jusqu'en fin d'année et alimentée de très nombreuses contributions, permet aujourd'hui de mettre en œuvre le projet «La Provence de demain».

Ces débats avec les forces vives du département et les habitants ont enrichi le programme d'actions du Conseil départemental.

Cette grande concertation a montré que l'Institution est attendue pour être le moteur de la transformation de notre territoire au travers de quatre axes d'actions : le département est promoteur de la solidarité active, il est garant du patrimoine d'hier et de demain, il est partenaire de l'emploi et il est maître d'œuvre de la mobilité.

Le budget 2016 représente le socle de cette action qui, comme annoncé par la Présidente, sera conduit sans augmentation d'impôts.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, il est à souligner que les missions de service public du Département sont renforcées, notamment par une augmentation de 11,7 millions d'euros du budget dédié à l'action sociale et à la solidarité.

L'endettement est mesuré, le niveau d'épargne préservé et celui des investissements élevé, au service du tissu économique et de la création d'emplois en Provence.

Les engagements financiers pris lors des orientations budgétaires 2016-2018 seront respectés. Le programme d'actions sera mis en œuvre pour le rayonnement du territoire, le développement économique et la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

## **Solidarité : 1 290,1 M€**

### **Insertion sociale et professionnelle : 540,5 M€**

Le Département verse les allocations du revenu de solidarité active (457,7 M€). Il développe de nombreuses actions en matière d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, 20 M€ sont consacrés aux contrats aidés et près de 35 M€ aux actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi.

### **Personnes âgées : 276,2 M€**

Le Département définit et met en œuvre la politique d'aide aux personnes âgées. Il favorise le maintien à domicile grâce à l'allocation personnalisée à l'autonomie (155,6 M€) et consacre 105,8 M€ aux structures d'hébergement. Celles-ci font par ailleurs l'objet d'investissements à hauteur de 5 M€, afin d'améliorer les conditions d'accueil.

## **Personnes handicapées : 255 M€**

Le Département assure l'hébergement des personnes handicapées en établissement spécialisé (142,6 M€), le versement de la prestation de compensation du handicap adulte et enfant (82,9 M€), l'accompagnement médico-social (7,4 M€) et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (1,1 M€).

## **PMI - Enfance - Santé - Famille : 218,4 M€**

Au titre de l'aide à l'enfance, le Département est chargé de missions préventives auprès des mineurs et de leurs familles, et notamment du placement en établissement (127,7 M€) et de l'accueil par des assistants familiaux (29,2 M€). La protection maternelle et infantile et la prévention sanitaire représentent 20,5 M€. Une somme de 12 M€ est consacrée au soutien à l'investissement en matière de santé.

# Aménagements, réseaux, infrastructures, économie : 289,2 M€

## Agriculture : 10,1 M€

La politique est articulée autour de 4 axes prioritaires : création, modernisation et développement des exploitations, valorisation des filières, préservation de l'espace et des ressources naturelles, protection des agriculteurs et des exploitations.

## Aménagement du territoire : 13,3 M€

Le Département participe à la réalisation de grands projets : Euroméditerranée (3,5 M€), Grand Port Maritime de Marseille (3,5 M€), port de La Ciotat (1,9 M€), syndicat mixte de l'Arbois (3,2 M€).

## Développement économique - Emploi et Tourisme : 12,3 M€

Le Département apporte son soutien à l'économie par le fonds d'intervention économique (1,8 M€), l'aide départementale à l'innovation (0,8 M€), la création d'entreprises et la promotion du territoire (1,7 M€). Il contribue aussi au développement économique (3,2 M€) (artisanat, économie sociale et solidaire...).

Le tourisme représente 4,8 M€ de capacité d'intervention.

## **Enseignement supérieur et nouvelles technologies : 17,3 M€**

Cette politique est essentiellement orientée vers l'investissement. Elle permet la réalisation du programme ITER (10 M€) et le soutien de projets de recherche et développement (3,5 M€).

## **Routes : 107,5 M€**

L'entretien des routes départementales représente 8 M€. Leur aménagement, leur modernisation et leur sécurisation s'élèvent à 96 M€, dont 34,5 M€ pour la Rocade L2. Des actions de prévention routière sont également développées.

## **Transports et ports : 127,2 M€**

Le Département consacre un budget de 85,9 M€ au fonctionnement des réseaux de transport et des ports et 41,3 M€ au titre de l'équipement.

# Education, construction, environnement et sécurité : 230,6 M€

## Collèges et aides à l'éducation : 140,8 M€

Le Département assure la construction, l'extension, la maintenance, l'équipement et le fonctionnement des collèges, à l'exception des dépenses pédagogiques.

En fonctionnement, le budget s'élève à 48,3 M€, dont 24,5 M€ pour les dotations de fonctionnement des collèges.

En investissement, le Département, pour doter les collégiens des meilleures conditions d'études et pour répondre aux nouveaux besoins de scolarisation, a prévu 92,6 M€ de crédits pour la construction, la rénovation et la maintenance des établissements. Une dotation consacrée au programme «collège 100% numérique» est prévue à hauteur de 14,5 M€.

## Sécurité incendie : 71,9 M€

Le Département est un important partenaire du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le budget représente 60,4 M€ en fonctionnement et 11,5 M€ en investissement (casernes et matériels).

## Environnement : 17,9 M€

Les actions en faveur de l'environnement visent la gestion durable des domaines départementaux et des massifs forestiers, dont la défense des forêts contre l'incendie. Les unités de forestiers sapeurs sont les acteurs de terrain de cette politique.

Le Département consacre également des moyens importants pour l'acquisition d'espaces naturels sensibles.

## Vie locale et culture : 237,6 M€

### Aides aux communes : 141,5 M€

Le Département contribue à l'aménagement du territoire en soutenant les communes : contrats d'aménagement et de développement (59 M€), fonds d'aide au développement local (8,9 M€), travaux de proximité (20,5 M€), équipements structurants (23,7 M€). Un programme spécifique de 100 M€ est également prévu pour la ville de Marseille.

### Culture : 20,1 M€

En fonctionnement, la politique culturelle est dotée de 16,6 M€ et en équipement de 3,5 M€, dont 1 M€ consacré aux monuments historiques.

### Jeunesse et Sports : 19,8 M€

Ce budget permet de promouvoir des actions en direction de la jeunesse et des sports notamment au travers de partenariats avec les associations.

## **Vie locale : 23,5 M€**

Afin de lutter contre la dégradation des liens sociaux et promouvoir l'animation des territoires, le Département apporte un soutien important au tissu associatif et aux associations caritatives en particulier.

## **Logement et politique de la ville : 32,8 M€**

Le Département contribue au développement d'une offre nouvelle en logements. Il participe ainsi à la réalisation d'opérations de production et de réhabilitation des logements HLM, ainsi qu'aux opérations de renouvellement urbain. L'office public HLM 13 Habitat est un des principaux leviers de la politique du logement du Département.

# ETATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE

## Plus de 200 millions d'euros dès 2016

Le 18 juin 2015, la nouvelle majorité départementale a engagé une vaste consultation citoyenne à travers les «Etats Généraux de Provence».

Cette démarche novatrice est articulée autour des quatre thèmes majeurs suivants :

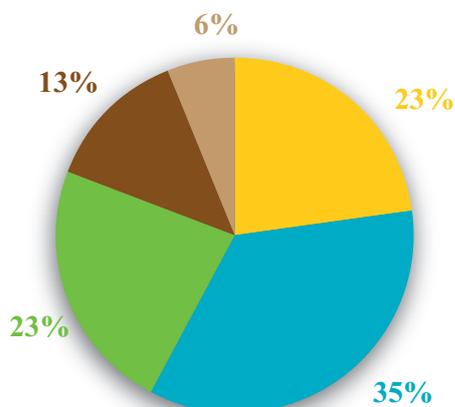
- ▣ promouvoir la solidarité active,
- ▣ préserver et valoriser le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui,
- ▣ faire de l'emploi un engagement de tous les instants,
- ▣ relever le défi de la mobilité.

Dès 2016, de nouveaux projets sont lancés, principalement en matière d'investissement et en particulier sur les actions suivantes :

- le Département renforce son partenariat avec la Ville de Marseille avec une enveloppe de 100 M€ répartie selon six axes : patrimoine et équipements culturels, rénovation et construction de groupes scolaires, équipements sportifs de proximité, sécurité des biens et des personnes, équipements municipaux et acquisitions foncières,
- pour relever le défi de la mobilité, 300 millions d'euros supplémentaires seront dédiés aux infrastructures, dont 60 M€ dès 2016,
- afin d'étendre l'accès à l'internet très haut débit à l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône, un programme de 36 M€ est engagé,
- des travaux supplémentaires de sécurisation des collèges sont lancés pour 15 M€,
- le réseau cyclable sera très largement développé avec un programme de 40 M€, dont 7 M€ dès cette année.

2,6 Milliards d'euros

**Recettes**



■ **FISCALITE DIRECTE** 608,3 M€

Taxe foncière sur les propriétés bâties  
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

■ **FISCALITE INDIRECTE** 907,4 M€

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques  
Droits de mutation  
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance  
Taxe sur la consommation finale d'électricité  
Taxe d'aménagement

■ **DOTATIONS DE L'ÉTAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES** 606,7 M€

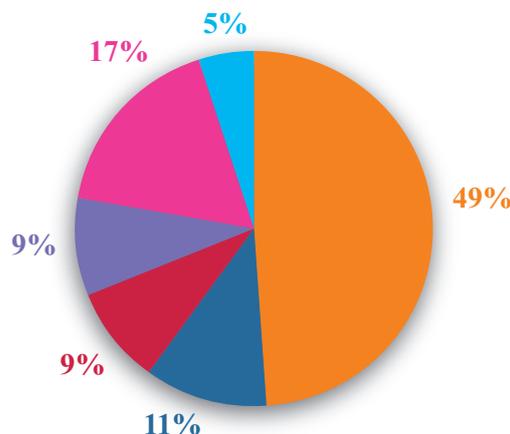
Dotation globale de fonctionnement  
Dotation générale de décentralisation  
Fonds de compensation de la TVA  
Dotation départementale d'équipement des collèges  
Dotation globale d'équipement  
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle  
Fonds national de garantie individuelle des ressources  
Allocations compensatrices :  
● CNSA (caisse nationale de solidarité d'autonomie)  
● fonds de mobilisation départemental pour l'insertion  
● exonération de la fiscalité directe  
Participations à la restauration scolaire

■ **EMPRUNT** 327,3 M€

■ **AUTRES RECETTES** 150,4 M€

2,6 Milliards d'euros

**Dépenses**



■ **SOLIDARITÉ** 1 290,1 M€

Insertion sociale et professionnelle - Personnes âgées  
Personnes handicapées - Protection maternelle infantile  
Enfance - Santé - Famille

■ **AMÉNAGEMENT, RÉSEAUX, INFRASTRUCTURES, ÉCONOMIE** 289,2 M€

Agriculture - Aménagement du territoire  
Développement économique - Emploi  
Enseignement supérieur et recherche  
Pistes cyclable - Ports - Prévention routière  
Relations internationales et européennes  
Interventions humanitaires  
Routes - Tourisme - Transports - Viticulture

■ **ÉDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ** 230,6 M€

Chasse et pêche - Collèges - Domaines départementaux  
Espaces naturels - Environnement - Développement durable  
Energies renouvelables - Etang de Berre  
Ressources naturelles et risques environnementaux

■ **VIE LOCALE - CULTURE** 237,6 M€

Aides aux communes et vie locale - Anciens combattants  
Animations seniors - Jeunesse - Logement  
Lutte contre les discriminations - Politique de la ville  
Soutien aux centres sociaux - Sports - Vie associative

■ **MOYENS GÉNÉRAUX** 430,4 M€

Personnel, administration générale, services généraux  
Patrimoine - Bâtiments - Communication  
Systèmes d'information et de télécommunications

■ **DÉPENSES NON FONCTIONNELLES** 122,1 M€

Dépenses imprévues - Annuité de la dette  
Provisions - Reversements divers  
(dont péréquation des ressources)

## Les chiffres clés

<b>Population</b>	2 022 604 hab. (source : INSEE - population totale)
<b>Superficie</b>	5 088 km <sup>2</sup> (source : DGCL)
<b>Nombre de communes</b>	119
<b>Education</b> (année scolaire 2015-2016)	
Collèges publics	135
Collèges privés sous contrat	50
Collégiens pour l'année (tous établissements)	96 885
Nombre d'élèves transportés ou indemnisés	15 203
Nombre d'élèves et étudiants handicapés transportés ou indemnisés par mois	1 255
<b>Action sociale</b> (données 31/12/2015)	
RSA : nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département	72 910
<i>dont nombre d'allocataires du RSA standard socle : 63 779</i>	
<i>dont nombre d'allocataires du RSA majoré (ex-allocation parent isolé) : 9 131</i>	(-3%)
Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA	36 046
<i>dont 22 764 bénéficiaires de l'aide à domicile</i>	
<i>et 13 282 bénéficiaires de l'aide en établissement</i>	
Nombre de personnes handicapées aidées	12 393
<i>dont 6 786 bénéficiaires adultes et enfants de la PCH et</i>	
<i>1 575 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne</i>	
Nombre d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance	3 550
<b>Une taxe foncière sur les propriétés bâties parmi les plus faibles de France</b>	15,05 %
(source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1253 DEP de la DGFIP)	

### Une gestion saine qui privilégie action sociale, éducation, emploi et équilibre des territoires

	<b>BDR</b>	<b>National</b> (Métropole hors Paris)
Stock de dette par habitant*	257 €	523 €
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale par habitant	694 €	575 €
Dépenses pour les collèges par élève	2 176 €	1 246 €
Dépenses d'investissement par habitant (hors dette)	305 €	228 €

Source : DGCL - Budgets Primitifs 2015

\*France métropolitaine (hors 75 et 69) ; CD13 fin 2015 : 324 €